



P 1832

ID 5044

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Raphael RUBIN

Luxembourg, le 22 mars 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1832 – Réhabilitation du terrain appartenant anciennement à l’Eglise de Hollerich, comme jardin public

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 17 mars 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

La demande de pétition publique 1832 relève de la compétence de la Ville de Luxembourg et non pas d'une compétence nationale.

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer, à toutes fins utiles, à Madame la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Lydie Polfer  
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Luxembourg, le 22 mars 2021

Objet : Demande de pétition publique 1832 – Réhabilitation du terrain appartenant anciennement à l’Eglise de Hollerich, comme jardin public

Madame le Bourgmestre,

Lors de l’analyse de la pétition sous référence, la Commission des Pétitions, réunie le 17 mars 2021, a constaté que l’objet de cette requête relève du domaine de compétence de la Ville de Luxembourg.

Ci-joint vous trouverez, à toutes fins utiles, copie du texte de ladite pétition.

Veillez agréer, Madame le Bourgmestre, l’expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés